

PÊCHE. Le naufrage du chalutier Breiz, en janvier 2021, avait coûté la vie à trois marins saint-vaastais

Cinq sauveteurs de la SNSM de Ouistreham placés en garde à vue

L'ENQUÊTE sur le naufrage du Breiz, qui avait coûté la vie à trois marins saint-vaastais en janvier 2021, a pris hier un nouveau tournant. Cinq marins de la Société nationale de sauvetage en mer ont été placés en garde à vue, dans les locaux de la gendarmerie de Caen.

C'est le parquet du Havre, compétent en matière maritime sur la mer de la Manche, qui dirige l'enquête pour « homicide involontaire » ouverte après le naufrage et confiée à la brigade de gendarmerie maritime de Biéville-Beuville.

Un remorquage mouvementé

C'est à trois milles des côtes du Calvados, alors qu'il était remorqué au port de Ouistreham par la SNSM, que le Breiz a soudainement sombré le 14 janvier, en soirée, avec ses trois hommes d'équipage, dont Quentin Varin, 28 ans, le jeune patron originaire de Saint-Vaast, qui avait acquis le navire deux mois auparavant. Les corps des trois jeunes marins avaient été retrouvés le 15 janvier à proximité du navire par les plongeurs de la Marine nationale. À bord, aux côtés de Quentin Varin, deux frères originaires de Cherbourg : Steven et Jimmy Gibert, âgés respectivement de 26 et 19 ans.

Le Breiz avait été remorqué par la Sainte-Anne-des-Flots, un navire de la SNSM de Ouistreham, cette nuit-là. « Le remorquage était mouvementé, mais ça allait, témoignait à



→ Le 10 juin 2021, l'épave du chalutier Breiz, qui gisait à quelques milles devant Luc-sur-Mer, a été renflouée par l'entreprise de recherches et d'expertises sous-marines Ceres.

l'époque le patron du canot de sauvetage. Ensuite, le bateau a coulé en trente secondes. »

En janvier 2022, le bureau enquête accidents des événements de mer (BEA mer) avait rendu ses conclusions. Il avait notamment mis en exergue le « manque d'expérience » des marins du Breiz, mais avait dédouané les sauveteurs de la SNSM : « Le remorqueur igno-

rait les conditions de charge dans lesquelles se trouvait le Breiz et le peu d'expérience de l'équipage. Ni l'armateur, ni les procédures administratives réformées, n'ont fait obstacle à l'embarquement d'un équipage ne correspondant pas à ce qui était requis » avaient souligné les enquêteurs dans leurs conclusions.

Pourtant, certaines « ca-

rences » dans le remorquage avaient été relevées par les experts. « Le navire remorqué a très probablement subi un fort roulis pendant l'opération d'assistance. Travers ou cul aux éléments, le Breiz a godillé ou serpenté derrière le canot de la SNSM. Plusieurs fois, la remorque a pu faire gîter brutalement le navire lorsque la tension était forte et par le travers.

Notamment par mer forte de l'arrière, une aussière peut être disposée à la traîne du remorqué pour éviter ou réduire les à-coups résultant des embarcées. Le patron du Breiz a alerté deux fois le Sainte-Anne-des-Flots des problèmes de pont inondé ou de gîte importante pendant le remorquage. Le patron du remorqueur a réagi en conséquence, « mais

n'a pas perçu la gravité de la situation pour le navire remorqué », précisait les experts. Afin de faire gagner en flottabilité au navire de pêche dès le début de l'opération de remorquage, il aurait pu être suggéré au Breiz de laisser filer sa drague pleine à la mer et/ou mettre la pêche par-dessus bord. Cette action aurait nécessairement amélioré la situation du navire remorqué tant du point de vue de sa stabilité que de son enfoncement. » De même, « il aurait pu être décidé de prendre un cap moins pénible » pour le navire remorqué.

Les remarques des experts

Et d'ajouter : « Bien que présumant que l'équipage du Breiz était composé de marins professionnels supposés avoir les bons réflexes, le navire remorqueur aurait pu donner par VHF des consignes élémentaires telles que saisir tout le matériel, vérifier la fermeture des écoutilles et portes étanches, se tenir prêt à abandonner le navire. »

Le parquet du Havre décidera, à l'issue des gardes à vue des cinq sauveteurs de Ouistreham, qui devaient être prolongées durant la nuit, des suites judiciaires à donner à cette affaire.

Nicolas CLAICH
et **Ludovic AMELINE**